

Rapport de la commission technique chargé d'étudier le préavis no 5 : relatif à l'octroi d'un crédit de 50'000.— pour la rénovation de l'espace « tout-petits » de la place de jeux de la Dôle

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission technique composée de

1 ^{er} membre et rapporteur :	Mme Véronique Villaine
Membres	Mme Régina Bovet
	M. Dario Sicuranza
	M. Martin Ahlstrom
	M. Philippe Blanchut

S'est réunie le 20 septembre 2016

Nous remercions Mme Christine Girod en charge du dossier et M. Ranfiss Trujillo chef de service du SIE.

Mme Villaine souhaite la bienvenue à tous et passe la parole à Mme Girod.

Mme Girod rappelle que les places de jeux font partie de son dicastère depuis 2 municipalités ben que relevant des compétences du SIE .

Par souci de transparence et le budget final étant moins élevé que prévu ce préavis fait l'objet d'une commission.

Elle rappelle que Gland comporte 9 places de jeux communales datant la plupart de 2007 ou rénovées à cette période suite à un gros préavis de la municipale de l'époque Mme Florence Golaz.

L'espace concerné soit l'espace « tout-petits » du parc de la Dôle date lui de 2000

L'entretien de ces places de jeux est assuré de la manière suivante :

1 personne de la voirie passe 1 fois pour mois pour un entretien visuel (vis manquantes, petites dégradations etc...) et remplacement éventuel des petites fournitures.

La société Top-Jeux procède 3 fois par an à des contrôles plus poussés et fait un rapport à 3 niveaux :

- À contrôler
- Intermédiaire
- Zone rouge si problème de sécurité

Il faut noter qu'il n'y a jamais eu de niveau « zone rouge »

La discussion s'engage entre la commission et Mme Girod et M. Trujillo.

Commission : le rapport concernant la place fait-il mention d'un danger pour les enfants

Concernant la place concernée, le rapport fait mention d'un sol qui n'est plus approprié, de jeux obsolètes et ne répondant plus aux normes attendues actuelles de jeux pour enfants qui doivent présenter une plus grande visibilité.

Il n'y a toutefois aucun risque de sécurité et de de danger.

Commission Qui a choisi la nouvelle structure proposée ?

Le choix s'est fait en collaboration avec le service concernée et la société qui propose les jeux (HUSSON International).

Plusieurs variantes ont été proposées, celle-ci paraissait la moins chère et la plus pratique en terme de montage et d'entretien.

Commission : la structure proposée ne paraît pas complètement adaptée pour des tous-petits (2-3 ans) ?

Pour les plus jeunes, les balançoires sont prévues

La structure est dédiée au 3-5 ans avec notamment une garde au sol très basse, des assemblages sans vis.

Commission : est-il envisageable de clôturer l'espace pour éviter de courir après les enfants

Oui, cela peut être discuté avec les espaces verts pour limiter l'espace. Cependant l'ensemble du parc de la Dôle est fermé et sécurisé.

Commission : est-ce sécurisé contre le vol ?

Ce type de structure est très facile à monter, compliqué à démonter... mais tout est toujours possible !

Commission : Quelle est la durée de vie estimée de ce genre de structure ?

Il y a encore peu de recul sur ce type de structure mais néanmoins on peut espérer une durée de vie de 10 ans minimum et les travaux d'entretien sont très réduits par rapport aux jeux plus anciens (absence de vis et autres pièces d'assemblage)

Commission : quand sont envisagés les travaux ?

Démarrage dès que possible pour accomplir les travaux durant l'automne

Mme Villaine remercie Mme Girod et M. Trujillo pour leurs explications et ouvre la discussion au sein de la commission

Le sol en Bioturf paraît moderne et très bien. Il donne toute satisfaction à a place de jeux des Tuillières.

La commission est beaucoup plus perplexe quant à la structure proposée. Si elle paraît convenir pour des enfants de 3 ans et plus elle semble peu adaptée aux « tout-petits » - 18 mois à 2.5 ans - débutants marcheurs.

Cette place leur étant dédiée, la commission regrette ce choix. La présence de filets – même sécurisés – ne convient pas à des enfants de moins de 2 ans.

La commission déplore également le peu de réponse apporté et le manque de discussion sur le sujet de la part de la municipalité

La commission est également sceptique sur l'exécution des travaux mais estime que cela ne pose pas de problème, il n'y a pas d'urgence.

Suite à ces différentes interrogations, la commission décide de reprendre contact avec la municipalité pour voir si celle-ci souhaite entrer en matière quant au choix de la structure.

La municipalité ayant répondu favorablement, la commission décide à l'unanimité la conclusion suivante

Conclusion

La commission souhaite que le choix de la structure soit réétudié pour adopter des jeux plus orientés très jeunes enfants.

La commission est favorable à ce préavis et vous recommande à l'unanimité d'accepter ce préavis et d'accorder le crédit de 50'000.—nécessaire à sa réalisation

Pour la commission

Véronique Villaine

1^{er} membre et rapporteur

Mme Régina Bovet

M. Martin Ahlstrom

M. Dario Sicuranza

M. Philippe Blanchut